

Il est ajouté au compte rendu du Conseil du 30 mai le paragraphe suivant :

- *lors du Conseil Municipal du 28 mars 2017, Monsieur GUILLET est intervenu et a demandé l'origine de propriété du local utilisé par l'ACCA ainsi que la destination du bien dans les Cailletières, dans lequel du matériel est stocké.*
- *Monsieur ASTIE, absent à ce Conseil souhaite apporter les éléments de réponse suivants :*
 - *Les locaux occupés aujourd'hui par l'ACCA appartiennent depuis 1955 à une Société viticole. Ce bâtiment avait été construit pour y entreposer de l'engrais. UNIRE y a ensuite stocké des produits et l'a utilisé pour y faire un germoire à pomme de terre. Ce bâtiment appartient toujours à la Société viticole mais l'ACCA l'occupe depuis 2010.*
 - *Quant au bâtiment de la Raise Flottaise, il appartient à la CUMA des battages. Du matériel y est toujours entreposé et utilisé*